



LE RV POST PERMIS

Gagnez jusqu'à 1 an sur votre période probatoire !

Depuis le 11 mai 2019, les titulaires d'un 1er permis de conduire qui ont suivi une **formation complémentaire « post-permis »** bénéficient d'une **réduction de leur période probatoire**.

A qui s'adresse la formation complémentaire post-permis ?

Cette formation complémentaire s'inscrit dans une **démarche volontaire** et s'adresse exclusivement aux **titulaires d'un 1er permis de conduire auto (B ou B1) ou moto (A1 ou A2) obtenu depuis au moins 6 mois et maximum 12 mois**.

Les avantages de la formation complémentaire jeunes conducteurs :

En participant à cette formation, vous atteindrez plus rapidement les 12 points sur votre permis de conduire.

- Vous avez obtenu le permis en **conduite traditionnelle** ? Et hop... vous gagnez **1 an** sur votre période probatoire, soit 12 points en **2 ans** au lieu de 3 !
- Vous avez obtenu le permis en **conduite accompagnée** ? Et hop... vous gagnez **6 mois** sur votre période probatoire, soit 12 points en **1 an et demi** au lieu de 2 !

Mais à une condition, **n'avoir commis aucune infraction** ayant donné lieu à un retrait de points ou ayant entraîné une mesure de restriction ou de suspension de votre permis de conduire.

Déroulement de la formation complémentaire jeune conducteur :

Une seule journée de formation

La formation est **collective** (6 à 12 élèves par stage) et se déroule sur **une journée** soit 7 heures.

L'objectif : renforcer les compétences acquises lors de la formation initiale du permis et durant les premiers mois de conduite autonome, afin de conduire de manière plus sûre.

Au programme :

La formation suscite **l'échange sur les expériences de conduite** entre conducteurs d'une même génération.

Elle s'articule autour de **2 thématiques :**

1. Améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes
2. Rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables

A l'issue de la formation, votre auto-école ECP vous délivre une **attestation de suivi de la formation complémentaire post-permis**.

Bon à savoir : des pics d'accidentalité durant les tout premiers mois de la période probatoire.

Selon les statistiques, les jeunes conducteurs sont victimes d'un nombre d'accidents considérable entre le 6^e et le 12^e mois d'obtention de leur permis. Ce pic d'accidentalité est lié à la sur-confiance ressentie par les jeunes conducteurs après avoir obtenu leur permis de conduire. En lançant ce stage d'après permis, la Sécurité routière a pour objectif de lutter contre cette tendance et de réduire le nombre d'accidents chez les jeunes. Ce concept de stage a déjà fait ses preuves dans d'autres pays.